



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignants du 1er et 2nd degré - formation CAPPEI

Question écrite n° 2967

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des enseignants du premier et du second degré exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. La diversité et l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés tout comme les évolutions législatives et réglementaires nécessitent une évolution de la formation de ces enseignants qui suivent la formation dispensant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée (CAPPEI). Il souhaite relayer les doléances de certains enseignants qui estiment que la revalorisation de leur indemnité de fonction à l'issue de la formation est insuffisante (55 euros net par mois). Il lui demande quelle réponse il entend apporter à ces enseignants dont l'engagement est essentiel dans l'accompagnement de leurs élèves.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2967

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5167

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)